

## "Le tribunal international de Nuremberg condamnait à mort les principaux chefs nazis" dans Le Monde (1er octobre 1971)

**Légende:** Vingt-cinq ans après le prononcé des sentences au tribunal international de Nuremberg, le quotidien français Le Monde rappelle le déroulement du procès où furent jugés les principaux responsables du régime nazi.

**Source:** Le Monde. dir. de publ. FAUVET, Jacques. 01.10.1971, n° 8 309. Paris: Le Monde. "Le tribunal international de Nuremberg condamnait à mort les principaux chefs nazis", auteur:Tournier, Michel , p. 2.

**Copyright:** (c) Le Monde

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/le\\_tribunal\\_international\\_de\\_nuremberg\\_condamnait\\_a\\_mort\\_les\\_principaux\\_chefs\\_nazis\\_dans\\_le\\_monde\\_1er\\_octobre\\_1971-fr-3e38f437-48ba-4a5d-8846-68fc8550f442.html](http://www.cvce.eu/obj/le_tribunal_international_de_nuremberg_condamnait_a_mort_les_principaux_chefs_nazis_dans_le_monde_1er_octobre_1971-fr-3e38f437-48ba-4a5d-8846-68fc8550f442.html)

**Date de dernière mise à jour:** 02/07/2015

## Il y a vingt-cinq ans

### Le tribunal international de Nuremberg condamnait à mort les principaux chefs nazis

#### « ...death by hanging »

Ce 1<sup>er</sup> octobre 1946, lord Geoffrey Lawrence, président du tribunal militaire international de Nuremberg, a prononcé onze fois une sentence de mort par pendaison avec une discrétion et une douceur où les journalistes ont reconnu le chef-d'œuvre du fameux *understatement* britannique. Les condamnés arrivaient isolément par un ascenseur situé derrière le box des accusés, flanqués de deux gardes casqués de blanc. Un troisième garde leur tendait les écouteurs de l'interprétation. Seul Rudolf Hess refusa d'en faire usage. Le garde dut lui taper sur l'épaule pour qu'il fasse mine de sortir d'un rêve. De retour parmi ses co-accusés, il se vanta avec un rire de dément d'ignorer la sentence qui l'avait frappé.

Dans la salle de la presse, le haut-parleur retransmettait la voix feutrée de lord Lawrence, et c'était chaque fois une ruée des journalistes vers les téléphones et les téléscribes. Un douzième accusé fut condamné à la corde, mais par contumace : il s'agissait de Martin Bormann. Enfin, la quatre cent sixième audience fut levée, mais, cette fois, « *without day* », *sine die*. Il restait au juge soviétique à faire connaître son désaccord en ce qui concernait les acquittements de Schacht, von Papen et Fritzsche, et la condamnation de Rudolf Hess à la détention perpétuelle, clémence injustifiée, estimait-il. Quinze jours plus tard – Goering s'étant empoisonné au cyanure dans sa cellule – les dix autres condamnés furent pendus dans la salle de gymnastique de la prison. Puis les corps furent transportés au cimetière de Munich, incinérés sous le nom de prétendus aviateurs américains victimes d'un accident d'avion imaginaire, et leurs cendres dispersées dans l'Isar. Cette conclusion expéditive devait avoir, quatre ans plus tard, un post-scriptum digne de ce procès historique : le Master Sergeant Woods, le bourreau qui avait procédé aux exécutions, mourait lui-même en essayant une chaise électrique. Fin exemplaire pour un professionnel consciencieux...

La première audience, qui avait eu lieu le 20 novembre 1945, avait été précédée de négociations difficiles, qui avaient mené plus d'une fois les représentants des quatre nations justicières au bord de la rupture. Tout, dans ce procès, est mémorable et d'une portée sans rapport avec ses limites immédiates. Bornons-nous à rappeler que le soir du 29 novembre 1943, à Téhéran, Staline ayant invité Roosevelt, Churchill et leurs plus proches collaborateurs à l'ambassade soviétique déclara qu'après la victoire il faudrait liquider physiquement cinquante mille officiers et techniciens allemands afin de briser à jamais le potentiel militaire de l'Allemagne. Roosevelt avait répliqué avec un humour laborieux que quarante-neuf mille lui paraissaient suffisant, mais Churchill avait manifesté son indignation.

#### La difficile mission du procureur Jackson

Pourtant, à cette proposition radicale de l'« *Uncle Joe* » – qui rappelait assez sinistrement le charnier des onze mille officiers polonais de Katyn – fit écho, quelques mois plus tard, l'opinion de Cordell Hull et de Morgenthau, selon laquelle les criminels de guerre devaient être fusillés sans jugement. Roosevelt s'était d'abord rallié à ce point de vue pour adopter ensuite le principe d'un grand procès international. Mais ce fut Truman qui donna une âme à ce projet en nommant procureur général des Etats-Unis Robert H. Jackson, juge à la Cour suprême. Mission exaltante, mais hérissée de difficultés. Il ne fallait pas que ce procès ressemblât à une parodie de justice, et les écueils juridiques qui se dressaient devant le scrupuleux Jackson étaient graves et nombreux, ne fût-ce que le principe fondamental de toute action judiciaire selon lequel un crime, une condamnation supposent une loi antérieurement promulguée (« *nullum crimen, nulla poena sine lege* »).

Mais lorsque, quittant les sphères des principes, on entrait dans le détail des actes incriminés, on voyait les difficultés se multiplier à nouveau. Malgré sa volonté d'impartialité, Jackson devait éviter l'effet de boomerang qu'aurait eu la condamnation d'un acte commis aussi bien – voire mieux – par les Alliés que par les Allemands. C'est ainsi qu'il était difficile, au cœur d'une ville – Nuremberg – réduite en miettes par l'U.S. Air Force, de reprocher à la Luftwaffe les bombardements des habitations civiles. Il fallut également renoncer à la notion de guerre d'agression. L'exemple de la Pologne – attaquée simultanément par les

Allemands et les Soviétiques en vertu d'un accord secret, – celui de la Norvège, que les Français et les Britanniques s'apprêtaient à occuper lorsqu'ils furent devancés par les Allemands, montraient que le terrain serait par trop propice à la défense.

Les discussions avec les Soviétiques furent néanmoins facilitées – si l'on peut dire – par un argument majeur dont disposaient les Américains contre eux. En cas de désaccord insurmontable, il n'y aurait pas de procès international et chacun jugerait comme il l'entendait les prisonniers dont il disposait.

Or, par suite d'un réflexe de sauve-qui-peut vers l'Ouest, la plupart des grands criminels de guerre étaient aux mains des Américains ; les Soviétiques ne détenaient que l'amiral Raeder et le commentateur radiophonique Hans Fritsche, piètre gibier. C'est ainsi que fut levée par un dernier coup de poing sur la table l'ultime difficulté, celle du lieu où se déroulerait le procès. Les Soviétiques exigeaient Berlin, les Occidentaux imposèrent Nuremberg, ville située dans la zone d'occupation américaine.

Les journalistes qui affluèrent du monde entier, dans une ville où se déroulaient chaque année les congrès du parti nazi et dont Streicher avait fait la capitale de l'antisémitisme, furent frappés par l'aspect irréel que prenait le palais de justice qui se dressait presque intact au milieu des ruines. « *J'ai l'impression*, dira le juge soviétique Nikitchenko à son collègue américain Biddle, *que les pilotes de vos bombardiers songeaient déjà au procès : ils n'ont épargné que le palais de justice. Vous autres Américains, vous pensez toujours à tout.* » En vérité, les Américains s'étaient chargés de toute l'organisation matérielle, tâche écrasante dans un pays totalement désorganisé et ruiné. A lui seul, l'acheminement et le dépouillement des 1 100 tonnes de documents utilisés pour le procès exigea une caravane de camions et une armée d'archivistes et de secrétaires. Le ravitaillement, le chauffage, le logement, l'installation de l'interprétariat (le procès se déroula simultanément en quatre langues), la convocation et la réception des témoins venus des quatre coins de l'Europe, etc., firent naître une sorte de cité artificielle au cœur de la ville morte.

Dans leurs cellules individuelles, les anciens maîtres du III<sup>e</sup> Reich réagissent à la situation selon leur tempérament. Conscient de devoir être la grande vedette du spectacle qui se prépare, Goering, privé de morphine, amaigri de 35 kilos, méconnaissable, s'efforce de grouper autour de lui les autres inculpés qu'il retrouve chaque jour à la cantine, et de leur faire adopter une ligne commune (« *Pas un mot contre Hitler !* »). Mais il y a des failles. Le stupide et lâche Streicher est tenu en quarantaine. Schacht, qui a passé dix-huit mois dans un camp de concentration, est indigné d'être mêlé à la clique nazie. Le 25 octobre, Robert Ley – ancien dirigeant du Front du travail – se pend avec une serviette au levier de la chasse d'eau de sa cellule. Dès lors, un gardien surveillera jour et nuit chacun des détenus.

On invite les prisonniers à se soumettre aux tests d'intelligence en usage dans l'armée américaine, et on assiste à ce curieux spectacle : ces anciens potentats couverts d'honneurs et débordant de puissance, rivalisent avec ardeur pour prouver leurs capacités intellectuelles à leurs geôliers. A leur grand dépit, ils sont tous distancés par les performances (quotient intellectuel : 143) du plus âgé et moins sûr d'entre eux, le Dr Hjalmar Schacht.

Des deux cent seize jours de débats se dégage une impression d'ennui pesant, traversé d'épisodes sensationnels ou tragi-comiques. Bientôt les accusés s'affublèrent de lunettes noires, prétextant la fatigue de leurs yeux sous la lumière des projecteurs ; c'était pour pouvoir dormir sans attirer l'attention de leur gardien, et plus d'un magistrat devait leur envier ce stratagème. Rudolf Hess, qui avait simulé l'amnésie, recouvra soudain la mémoire et ridiculisa son avocat en avouant son imposture. Puis il entreprit de faire en plein prétoire sa culture physique dont le privait l'exiguïté de sa cellule. Il y aura un moment d'hilarité générale dans le box des accusés lorsqu'un document sonore rappellera les réactions joviales de Goering en apprenant par téléphone l'heureux déroulement de l'Anschluss. Mais dès le lendemain, la projection d'un film sur les camps de concentration provoque panique et discorde parmi les accusés. « *Il faut au moins que je veille à les empêcher de se charger les uns les autres* », dit Goering, qui persiste à assurer le « commandement », et tout le monde l'entend crier « *Schweinehund !* » (« *Salaud !* ») à Bach-Zelewski, ancien officier S.S. venu confirmer à la barre des témoins que la lutte contre les partisans en Russie n'était qu'un prétexte pour exterminer les populations slaves et juives. Les juges se font traduire le cri de l'ex-Grand-Veneur du Reich, qui se voit priver de tabac et de promenade quotidienne pour quinze jours.

Mais la discorde ne régnait pas que parmi les accusés. La guerre froide s'installait entre l'Est et l'Ouest, et Churchill ne faisait que constater un état de choses lorsqu'il prononça le 5 mars 1946, à Fulton (Missouri), sa phrase fameuse: « *De Stettin, sur la Baltique, à Trieste, sur l'Adriatique, un rideau de fer s'est abattu sur l'Europe désormais coupée en deux.* » La tenue des juges suffisait, au demeurant, à manifester l'hétérogénéité du tribunal : uniforme d'officier pour les deux Soviétiques, robe pour les six Occidentaux, agrémentée pour les Français d'un jabot de dentelle, comme si ce qui devait être pour les uns un procès civil n'était en vérité pour les autres qu'un conseil de guerre. Vychinski, le procureur des procès de Moscou, venu en simple visiteur, est fraîchement accueilli par les Occidentaux.

Les difficultés que vont rencontrer les procureurs dans leur interrogatoire des accusés vont envenimer l'atmosphère. Les questions du président à Ribbentrop sur les paragraphes secrets du pacte germano-soviétique provoquent une protestation de Rudenko. L'évocation imprudente par les Soviétiques du charnier de Katyn qu'ils tiennent absolument à porter au passif des accusés suscite des témoignages désastreux pour le prestige de l'accusation. Jackson lui-même est mis à mal par Göring, qui possède son dossier à fond et qui va pouvoir parler inlassablement pendant trois jours, en jetant parfois les yeux sur un petit rectangle de carton sur lequel il a écrit : « *Doucement. Respirer. Du calme. De la tenue.* » La presse est unanime : l'ex-maréchal a mis le procureur dans sa poche.

Il faut attendre le réquisitoire français pour entendre parler de châtiments. Il est sans nuance : « *Selon nous, dit Charles Dubost, le moins coupable des accusés mérite encore la mort.* » Le général Rudenko reprendra ce thème de la « mort pour tous » avec plus de véhémence.

La détermination des peines obéit à une arithmétique fixée par les statuts. Pour qu'une condamnation soit acquise, il faut une majorité de trois voix (contre une). Par conséquent, à supposer que les deux juges anglo-saxons s'opposent à leur collègue soviétique, c'est le juge français (Donnedieu de Vabres) qui tranchera. C'est ainsi que, lors du verdict, furent votés, contre la volonté du juge soviétique, les trois acquittements et les sept condamnations à la réclusion.

### **Le modèle de l'« histoire à chaud »**

Un quart de siècle plus tard, il est difficile d'évaluer ce qui reste du procès de Nuremberg. Son mérite le plus modeste, mais le plus palpable, est d'ordre documentaire. Il se concrétise dans les quarante-deux volumes d'interrogatoires et de documents qui demeurent un monument irremplaçable, une source inépuisable de richesses non seulement pour l'historien, mais pour le psychologue et même pour le romancier. C'est à l'état brut le modèle par excellence de cette « *histoire à chaud* », écrite sans recul, le nez sur l'événement, dont certains historiens-journalistes font profession depuis 1946 justement.

S'agissant de la philosophie du procès, on prend la mesure de sa complexité en s'apercevant qu'on est tenté de faire à ses organisations deux griefs absolument contradictoires : cynisme et naïveté. Cynique, Nuremberg l'a été, car il est inconcevable que des vainqueurs condamnent des vaincus au nom de la morale et de la justice, comme si la culpabilité devait par miracle se trouver tout entière dans le camp le plus faible. « *Notre seul crime, c'est d'avoir perdu la guerre* », répétait Göring à qui voulait l'entendre.

On a assez dit, à l'époque, qu'il aurait été plus digne que le procès fût l'œuvre de pays neutres. Mais serait-on allé jusqu'au bout de cette idée ? Car alors l'enquête sur les crimes de guerre aurait dû s'étendre à tous les pays belligérants, et on aurait vu prendre place dans le box des accusés – entre Hess et Kaltenbrunner – Truman pour Hiroshima, Staline pour Katyn, Churchill pour Dresde et de Gaulle pour les massacres du Constantinople. Hypothèse satisfaisante pour l'esprit et le cœur, mais évidemment utopique. Pourtant le procès de Nuremberg la suggère immanquablement, ce qui suffirait à prouver la part d'utopie qu'il contenait, et qui est peut-être son aspect le plus fort et le plus durable.

Car Nuremberg a enfoncé dans les esprits une idée qui n'est pas prête de s'effacer. Il a sonné le glas de l'irresponsabilité du soldat obéissant à des ordres supérieurs. Nul ne peut plus l'ignorer désormais : l'indiscipline fait la force principale des individus. En acceptant de devenir un robot à tuer, le soldat abdique

toute dignité humaine et encourt la peine de mort.

Au moment même où se déroulaient les débats, certains milieux militaires ne s'y sont pas trompés. Jackson fut violemment pris à partie dans un article du journal de l'armée, *Stars and Stripes*, repris de la revue *Army and Navy Journal*. On lui faisait grief, par son réquisitoire contre les militaires allemands, de saper les bases du métier des armes, qu'il fût allemand ou américain. Vaine protestation. On sait maintenant que l'insoumission est un devoir élémentaire dans les guerres injustes. Elle l'est pour le soldat américain engagé au Vietnam, comme elle l'était pour le soldat français engagé en Algérie. Sans Nuremberg, il y aurait sans doute moins de désertions et de refus d'obéissance parmi les G.I.

Nous touchons là à ce qu'il y a de plus révolutionnaire dans la philosophie de Nuremberg. Pour la première fois les princes qui nous gouvernent ont rompu le pacte tacite selon lequel, quelle que soit l'issue des combats qui les opposent, les vainqueurs épargnent les vaincus, seul le menu peuple devant faire les frais du carnage. Même après Waterloo, il ne s'est trouvé personne parmi les cours d'Europe pour réclamer sérieusement la tête du Corse parjure. Mais les alliés avaient voulu, en 1918, instruire le procès de Guillaume II, et seule la Hollande s'était refusée à l'extradition de l'émigré. Pourtant, le spectacle aurait valu son poids de cynisme : Poincaré faisant condamner le Kaiser comme fauteur de guerre ; Maurice Barrès jouant – pourquoi pas ? – les juges suppléants !

Les alliés de 1945 ont franchi le pas sans réfléchir apparemment aux suites redoutables que cette violation de la loi du milieu aurait pour eux-mêmes, ou pour leurs successeurs. L'idée qu'ils ont tuée, c'est que le chef d'Etat et tous ceux auxquels il délègue une étincelle de pouvoir deviennent aussitôt, et comme magiquement, des manières d'intouchables dont les attributs s'appellent innocence, immunité, infailibilité. C'est de cette idée que se réclamait confusément Göring lorsque, se plaignant des conditions matérielles de sa captivité, il écrivait : « *Le colonel Andrus (le commandant de la prison) ne devrait pas oublier que nous avons notre place dans l'histoire. Que nous ayons bien ou mal agi, nous n'en sommes pas moins des personnages historiques, et lui n'est rien.* » A cette phrase semblent faire écho certaines lignes des Mémoires de de Gaulle sur ceux qui ont « *rencontré l'histoire* ».

Le procès de Nuremberg a été d'une utilité majeure s'il a simplement contribué à désacraliser le chef politique et militaire, et à lui faire un devoir – sanctionné par la justice en cas de manquement – d'être aussi un honnête homme.

Michel Tournier.